

RÉFORME DES SOINS: ATTENTION DANGER

Un nouveau projet de loi prépare les professions infirmières pour l'avenir par le Ministre de la santé pour répondre à la pénurie d'infirmier·e. Objectif du Ministre: Déposer les jalons de cette réforme AVANT les élections législatives de juin 2024.

Il nous impose son modèle futur sans aucune **CONCERTATION** avec les organisations syndicales alors que nous représentons **MASSIVEMENT** le personnel !

Quels sont ces projets de réforme? :

- Modification des tâches infirmières: moins de temps au chevet du patient; travail de délégation et de contrôle; transfert des tâches et des actes médicaux des médecins vers l'infirmier·e
- La création d'une nouvelle échelle de soins entre l'aide-soignant·e et l'infirmier·e brevetée: l'assistant·e en soins avec le risque majeure de la suppression de la formation brevetée (aggravation de la pénurie)
- La mise en place d'un·e assistant·e de pratique qui pourra après 1 an1/2 de formation réaliser des actes infirmiers
- La délégation d'actes infirmiers à l'aidant qualifié sous la **RESPONSABILITE** de l'infirmier·e
- La mise en place d'une liste d'activités qui ont trait à la vie quotidienne qui pourra être réalisée par tous (soins d'hygiène, mesure de paramètres, administration de médicaments, ...)

Quelles sont les conséquences de cette réforme?

- Le patient sera « saucissonné » dans sa prise en charge
- La suppression de la formation brevetée (avec aggravation de la pénurie)
- La responsabilité est diluée entre de nombreux professionnels avec une augmentation de l'administratif pour l'infirmière
- Le changement majeur de l'activité infirmière qui ne sera plus au chevet du patient et qui aura un rôle de délégation et de surveillance et aussi de responsabilité
- La qualité/sécurité de la prise en charge du patient/résident n'est plus assurée !

Que voulons-nous?

- Le maintien de la formation brevetée
- Des passerelles réalistes et faisables entre les différents niveaux de l'échelle de soins
- Ecouter et prendre en compte l'avis des organisations syndicales .
- Renforcer le personnel de soutien
- Consolider, clarifier, sécuriser le rôle des prestataires
- Refuser d'être cantonnée aux tâches administratives
- Valoriser toutes les professions



Malgré nos nombreuses interpellations, nous ne sommes pas entendus et Mr Vandembroucke contourne les réels problèmes de la pénurie en mettant en place cette réforme.

Monsieur le Ministre, si vous souhaitez faire passer vos réformes en force, ce sera sans nous, vous serez responsable de la dégradation dans la prise en charge de la population !

